

LUNDI LE 3 JUIN 2019

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 3 juin deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

| | |
|---------------------|-------------|
| Marie-Claude Lafond | Siège no. 1 |
| Doris Jetté | Siège no. 2 |
| Julie Bibeau | Siège no. 3 |
| Murielle L. Lessard | Siège no. 4 |
| Denis Bergeron | Siège no. 5 |
| Georges Lysight | Siège no. 6 |

Tous membres du conseil formant quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

115-06-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 6 mai et 13 mai 2019.
3. Correspondance :
 - 1) CPTAQ : 9177-0107
 - 2) Municipalité Saint-Paulin (rang St-Charles).
 - 3) Régie d'aqueduc (résolution 2019-05-079).
 - 4) Régie d'aqueduc (résolution 2019-05-080).
 - 5) Gouvernement du Québec : Programme MADA.
 - 6) MAMH : Programme de péréquation.
4. Période de questions
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses et des comptes à approuver de mai 2019.
 - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 mai 2019.
 - 3) Dépôt du rapport de la mairesse.
 - 4) Congrès de la FQM : Inscription.
 - 5) Location des salles communautaires.
 - 6) Transferts de postes budgétaires.
 - 7) Soumissions pour gouttières du Centre communautaire.
 - 8) Régie d'Aqueduc : Adoption du règlement d'emprunt no. 26.
 - 9) Alarme Diamond : Paiement de la facture 21063.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Vente du camion autopompe 1988.
 - 2) Formation de pompier : Francis Guérard.
7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1) Les entreprises Bourget : Abat-poussière.
 - 2) Résolution décrétant les travaux de St-Charles et Trépanier.
8. URBANISME

AUCUN DOSSIER
9. ENVIRONNEMENT
 - 1) OBVRLY : Demande de rencontre.
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1) Fête au Village : Nomination d'un responsable.
 - 2) Programme PSPS : Dépôt de projet pour rampes de personnes handicapées.
 - 3) Programme PSPS : Dépôt de projet pour jardins communautaire.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

116-06-19 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 MAI 2019 ET 13 MAI 2019.**

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances du 6 mai et du 13 mai 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que les procès-verbaux des séances du 6 mai et du 13 mai 2019 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

117-06-19 Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ : 9177-0107 Québec inc.
- 2) Municipalité Saint-Paulin (rang St-Charles).
- 3) Régie d'aqueduc (résolution 2019-05-079).
- 4) Régie d'aqueduc (résolution 2019-05-080).
- 5) Gouvernement du Québec : Programme MADA.
- 6) MAMH : Programme de péréquation.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

118-06-19 **ADOPTION DES DÉPENSES ET DES COMPTES À APPROUVER DE MAI 2019.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201900197 à 201900232 inclusivement totalisant un montant de 119 066,71 \$ et les salaires de mai telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe. De plus, le conseil autorise le paiement des comptes à payer au montant de 32 539,72 \$.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

119-06-19 **RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 MAI 2019.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 mai 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

120-06-19 **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE.**

Considérant qu'en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Considérant que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité et publier sur le site internet conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu, que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance du dépôt du rapport de la mairesse. D'autre part, le conseil accepte le dépôt.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

121-06-19 **CONGRÈS DE LA FQM : INSCRIPTION.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance

AMENDÉ PAR
LA
RÉSOLUTION
143-07-19

des renseignements déposés en rapport avec le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités. D'autre part, le conseil mandate Barbara Paillé, mairesse, à assister au congrès de la FQM en défrayant le coût d'inscription de 799\$ plus taxes, plus les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Le conseil vote un budget jusqu'à concurrence de 2 000\$ pour le congrès du 26 au 28 septembre 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

122-06-19 **LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES.**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'abroger la résolution 090-05-19. Il est de plus suggéré d'installer des barres sur les thermostats de la salle Lévis St-Yves et de remettre une clé au président de l'Âge d'Or qui en sera responsable.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

123-06-19 **TRANSFERTS DE POSTES BUDGÉTAIRES.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise les transferts de postes budgétaires suivants :

| Transferts de postes budgétaires | | 2019-06-03 | |
|---|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| DE: | | Débit | Crédit |
| 02-130-00-422 | ASSURANCE RESPONSABILITE | | 2 185,00 \$ |
| 02-130-00-414 | ENT. & RÉP. SYST. INFO. | | 3 987,00 \$ |
| 02-320-00-621 | ACHAT DE PIERRE & GRAVIER | | 1 840,00 \$ |
| 02-413-00-521 | ENT. ET REP. - RESEAUX | | 600,00 \$ |
| | | | 8 612,00 \$ |
| À: | | | |
| 02-110-00-429 | ASSURANCE - AVENANT C-21 | 185,00 \$ | |
| 02-130-01-310 | CONGRES SEC.-TRESORIERE | 2 000,00 \$ | |
| 02-320-00-425 | ASSURANCEVEHICULES MOTEURS | 35,00 \$ | |
| 02-320-00-525 | ENT. ET RÉP. VEHICULES | 1 800,00 \$ | |
| 02-413-00-649 | PIECES ET ACCESSOIRES - DIST. | 600,00 \$ | |
| 03-010-00-650 | ACQUISITION D'IMMOB. INC. | 330,00 \$ | |
| 03-010-00-725 | ACQUISITION IMM. VOIRIE | 762,00 \$ | |
| 03-010-00-726 | ACQUISITION D'IMMOB. ADM GÉN. | 2 900,00 \$ | |
| | | 8 612,00 \$ | |

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

124-06-19 **SOUMISSIONS POUR GOUTTIÈRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance des soumissions pour les gouttières du Centre communautaire soit de Gouttières R. Léveillé inc. au montant de 1 098,01 \$ taxes incluses et de Gouttières DM au montant de 1 178,49 \$ taxes incluses. D'autre part, le conseil retient la soumission la plus basse soit Gouttières R. Léveillé Inc. au montant de 1098,01\$ taxes incluses. Le financement sera pris à même le budget.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

125-06-19 **RÉGIE D'AQUEDUC : ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 26.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 26 de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, intitulé Règlement numéro 26 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 325 000 \$.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

126-06-19 **ALARME DIAMOND : PAIEMENT DE LA FACTURE 21063.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facture d'Alarme Diamond pour l'installation de caméras de surveillance. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de la facture 21063 au montant de 8 828,80\$.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

127-06-19

VENTE DU CAMION AUTOPOMPE 1988.

Considérant que la Municipalité veut se départir du camion autopompe 1988;

Considérant que le prix de départ de vente est de 3 000 \$;

Considérant que la Municipalité a reçu 2 offres;

- Roch Larouche au montant 8 500\$
- Vignoble Prémont au montant de 3 250 \$

Considérant que M. Roch Larouche s'est retiré après que les offres ont été déposés;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte l'offre de M. Dany Bergeron du Vignoble Prémont au montant de 3 250 \$.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

128-06-19

FORMATION DE POMPIER : FRANCIS GUÉRARD.

Considérant que la municipalité désire faire suivre des cours de formation à ses pompiers pour l'année 2019;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'inscription de M. Francis Guérard à la formation de pompiers de section 1 qui se donnera en septembre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

129-06-19

LES ENTREPRISES BOURGET : ABAT-POUSSIÈRE.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'offre de service pour l'abat-poussière et autorise le directeur général à communiquer avec Les Entreprises Bourget Inc. pour prendre un arrangement pour les deux parcelles de routes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

130-06-19

RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE ST-CHARLES ET TRÉPANIÉRIE.

Considérant que le Conseil municipal désire faire des travaux de voirie sur les rangs Saint-Charles et Trépanier;

Considérant que la soumission la plus basse est sortie au montant de 443 071,11\$ de Maskimo Construction inc;

Considérant qu'un montant est à prévoir pour les essais de compaction, le coût des appels d'offres et la surveillance des travaux;

Considérant que ces travaux sont financés en totalité par le fonds des carrières et sablières pour la différence soit 443 071,11\$ plus l'ingénieur et les essais de compaction;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les travaux municipaux (Article 2) la municipalité peut décréter des travaux par résolution du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat des soumissions pour les travaux de voirie sur les Rangs Saint-Charles et Trépanier. D'autre part, le Conseil décrète les travaux suivants :

Rang Waterloo : travaux à réaliser (±700 m. lin.) :

1) Rang St-Charles: -Longueur : 1585 mètres

- Largeur de pavage : 7.2 mètres
- Le coût des travaux comprend les items suivants:
- Signalisation et préparation du chantier;
- Chargement de pierre MG20, 5300 t.m. (20.00\$/t.m.)
- Préparation avant pavage, 14600 m² (1.00\$/m²)
- Pavage ESG-14, taux de pose 170 kg/m²-1950 t.m. (95.00\$/t.m.)
- Pastilles, 160 unités (3.00\$/unité)
- Réfection des accotements avec de l'asphalte recyclée-600 mm de largeur, 460 t.m. (35.00\$/t.m.)
- Réfection des entrées charretières, 55 t.m. (30.00\$/t.m.)

2) Rang Trépanier : -Longueur : 760 mètres

- Largeur de pavage: 6.7 mètres
- Le coût des travaux comprend les items suivants :
- Signalisation et préparation du chantier;
- Chargement de pierre MG20, 1600 t.m. (20.00\$/t.m.)
- Préparation avant pavage, 6650 m² (1.00\$/m²)
- Pavage ESG-14, taux de pose 170 kg/m²-880 t.m. (95.00\$/t.m.)
- Pastilles, 76 unités (3.00\$/unité)
- Réfection des accotements avec de l'asphalte recyclée-600 mm de largeur, 220 t.m. (35.00\$/t.m.)
- Réfection des entrées charretières, 75 t.m. (30.00\$/t.m.)

De plus, un budget de 5 000 \$ plus taxes pour les essais de compaction plus le coût des devis et documents d'appels d'offre pour 6 500 \$ et le suivi des travaux pour un montant de 7 600 \$ plus taxes. Le tout conformément au devis de l'Ingénieur Monsieur Ghyslain Lambert sous le numéro SADP-002 avril 2019. Le financement sera fait à même le fond des carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

AUCUN DOSSIER

ENVIRONNEMENT

131-06-19

OBVRLY : DEMANDE DE RENCONTRE.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de rencontre de l'Organisme du Bassin Versant des Rivières du Loups et des Yamachiche. D'autre part, le conseil détermine la date du mardi le 2 juillet à 19h30.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

132-06-19

FÊTE AU VILLAGE : NOMINATION D'UN RESPONSABLE.

CONSIDÉRANT que la Fête au village sera tenue en août 2019;

Il est proposé par Madame la conseillère Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, mandate Monsieur Mikael Boucher comme responsable de

l'organisation de la journée de la fête au village et sera assisté par Mesdames Pamela et Samanta Boucher. De plus, un programme et une prévision budgétaire sera déposé à la table du conseil de juillet.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

133-06-19

PROJET PSPS : DÉPÔT DE PROJET POUR RAMPE DE PERSONNES HANDICAPÉES.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Monsieur Jean Charland à appliquer au programme PSPS pour le dépôt de projet de la rampe de personnes handicapées au montant approximatif de 13 000\$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

134-06-19

PROJET PSPS : DÉPÔT DE PROJET POUR JARDIN COMMUNAUTAIRE.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Mesdames Murielle L. Lessard et Marie-Claude Lafond à appliquer au programme PSPS pour le dépôt de projet de jardins communautaire au montant de 3 500\$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

135-06-19

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

136-06-19

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 20h.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 3 juin 2019.

JEAN CHARLAND, G.M.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER